

## Projets d'initiative citoyenne (PIC) : FORMULAIRE DE DEMANDE 2023

Objectif du dispositif : Développer les initiatives et projets des habitants / collectifs d'habitants / associations nécessitant une aide financière (et non finançables par d'autres dispositifs existants), au bénéfice des habitants des quartiers identifiés en Politique de la Ville.

N° de la demande : 23/

Date de réception : .....

**Intitulé de l'opération :**

**Date / Période de réalisation :**

**Lieu de réalisation envisagé :**

**Association porteuse du projet :**

**Quartiers concernés :**

- Hauts Champs     Trois Fermes     Lionderie  
 Longchamp     Trois Baudets     Beaumont

Nom du responsable de l'opération au sein de l'association :

Cachet / signature :

Nom du demandeur et du suppléant (obligatoire) :

Coordonnées / adresse :

Téléphone (obligatoire) :

Mail :

*(En cas d'absence du demandeur, un suppléant doit présenter le dossier à condition que son nom figure sur ce formulaire)*

Participation de l'association / autres financements

Montant de la subvention demandée au PIC

Montant global de l'opération

## A SAVOIR !

- Le responsable de l'opération s'engage à veiller à la bonne réalisation du projet et à la production d'un bilan qualitatif et financier accompagné des pièces justificatives à hauteur du financement de l'action.

### **Il est tenu d'utiliser la subvention accordée conformément au projet déposé.**

- Il existe un règlement du dispositif, il est impératif de le consulter avant de déposer une demande (version actualisée au 31/03/2017).
- Le montant maximum des demandes est de **1000** euros
- Pour toute demande portée par une association, **le cachet de l'association doit figurer sur la 1<sup>ère</sup> page du formulaire de demande et celle-ci doit être signée par le président de l'association ou le directeur**
- Une fois l'action terminée, le demandeur est chargé de transmettre le bilan dès la réalisation de l'action. Le délai maximum pour fournir ce bilan est de **1 mois. L'association porteuse est chargée de s'assurer du respect de ce délai.**
- Le PIC ne finance pas à 100% les actions. Vous devez donc trouver un autofinancement ou d'autres sources de financement pour au moins 10% du budget total afin de soutenir votre projet.

La subvention sera **versée en 2 parties** :

- L'**acompte**, après décision du comité
  - Le **solde** dès réception du bilan et des pièces justificatives
  - Le montant du solde peut être modifié. Dans ce cas l'association porteuse du projet sera prévenue des motifs. Cela peut se produire notamment si :  
Les recettes réalisées ont été plus importantes que prévu  
Les dépenses réalisées ont été plus basses que prévu
  - L'association porteuse du projet prend la responsabilité de réaliser l'action et en assume la couverture assurance.
- 
- Les financements de ce dispositif sont réservés aux Hémois

## PRESENTATION DU PROJET

---

Objectif(s) de l'action :

Habitants ou collectif à l'origine de l'action :

Nombre de participants attendus ou de personnes concernées par l'action :

Descriptif du déroulé de l'action :

Dans le cadre du bilan de l'action, l'association gestionnaire du PIC s'engage à ce que celle-ci se soit réalisée :

1 Dans le respect de la souscription aux sept engagements du contrat républicain :

- Engagement n° 1 : respect des lois de la République
- Engagement n°2 : respect de la liberté de conscience
- Engagement n°3 : liberté des membres de l'association
- Engagement n°4 : égalité et non- discrimination
- Engagement n°5 : fraternité et prévention de la violence
- Engagement n° 6 : respect de la dignité et de la personne humaine
- Engagement n° 7 : respect des symboles de la République

2 Dans l'engagement des principes de la charte Laïcité et valeurs de la République :

- Promouvoir les principes inscrits dans le préambule de la charte régionale et des valeurs républicaines par différents moyens et sous différentes formes permettant d'attester de la prise en compte et de la diffusion desdits principes ;
- Réfléchir aux moyens de faire vivre la réflexion sur la laïcité au sein de la structure ;
- Proscrire dans le fonctionnement de l'association et dans la mise en œuvre des projets qu'elle porte ; toutes les violences et toutes les discriminations ;
- Promouvoir une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

Pour le bénéficiaire

Pour l'association gestionnaire du PIC

Fait à :

Fait à :

Le :

Le :

Signature du bénéficiaire

Signature du bénéficiaire

Cachet :

Cachet :

« Certifié sincère et exact »

« Certifié sincère et exact »

PIC Budget prévisionnel de l'action

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>I. Charges directes affectées à l'action</b>		<b>I. Ressources directes affectées à l'action</b>	
<b>60 – Achat</b>		<b>70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b>	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		<b>74- Subventions d'exploitation(1)</b>	
Autres fournitures		Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
<b>61 - Services extérieurs</b>		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		APH/PIC	
Assurance			
Documentation		-	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		Département(s):	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		-	
Publicité, publication		Commune(s):	
Déplacements, missions		-	
Services bancaires, autres		Part propre ( 10%):	
<b>63 - Impôts et taxes</b>			
Impôts et taxes sur rémunération,		- Organismes sociaux ( à détailler):	
Autres impôts et taxes		-	
<b>64- Charges de personnel</b>			
UNIQUEMENT LES CONTRATS SPECIFIQUEMENT RECRUTE POUR L'ACTION		CNASEA (emploi aidés)	
Charges sociales,		Autres aides, dons ou subventions affectées	
<b>SS TOTAL SUBVENTIONNABLE</b>			
<b>I. Charges indirectes affectées à l'action et valorisations</b>		<b>I. Ressources indirectes affectées à l'action</b>	
<b>64- Charges de personnel existant de la structure</b>			
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
<b>66- Charges financières</b>		Participation des adhérents	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements</b>		<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>			
<b>Frais financiers</b>			
<b>Autres</b>			
Total des charges		<b>Total des produits</b>	
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>TOTALGLOBAL</b>	

Joindre les devis détaillés

Les partenaires associés à l'action financée sont à détailler dans le budget prévisionnel

## COMITE D'ATTRIBUTION EN DATE DU ... / ... / 2023

(Cette page est réservée à l'APH)

N° de la demande : 23/ ...

AVIS FAVORABLE

AVIS DEFAVORABLE

THEMATIQUE REGIONALE CONCERNEE	
	Insertion par l'économique
	Innovation sociale
	Démocratie numérique et sensibilisation aux usages numériques
	Transition énergétique et écologique
	Valorisation des circuits courts
	Lutte contre l'isolement des personnes isolées et des personnes fragiles
	Lutte contre l'illettrisme
	Echange de savoirs, entraide et soutien scolaire
	Valorisation et découverte du patrimoine et de l'histoire locale
	Créativité artistique

Observations émises par le comité :

Montant de la subvention accordée ⇒